



ville de pully

Direction des Travaux et des Services Industriels

Synoptique des limites des constructions

Limite des constructions à radier:

10 / 4	C.E. le 27.08.1999	Boulevard de la Forêt
10 / 5	C.E. le 22.04.1912	Avenue de Lavaux
10 / 8	C.E. le 18.11.1908	Avenue C.-F. Ramuz
10 / 11	C.E. le 20.11.1911	Avenue des Paupiers - Chemin du Grillon
10 / 30	C.E. le 06.11.1928	Avenue du Boulevard de la Forêt - Chemin des Bouvrouils
10 / 31	C.E. le 19.03.1929	Rue du Mûl - Rue du Centre
10 / 37	C.E. le 19.02.1932	A la Rosière
10 / 41b	C.E. le 05.02.1949	Avenue de Chantemerle et Belmont
10 / 49	C.E. le 03.08.1956	Chemin du Rilet - Chemin de la Coudrette
10 / 50	C.E. le 05.02.1949	Perraudetaz - Chemin de la Vuachère
10 / 56	C.E. le 08.10.1963	Chemin des Trois Chasseurs
10 / 57	C.E. le 12.05.1964	Avenue du Prieuré

Limite des constructions à maintenir:

10 / 10	C.E. le 09.03.1912	Chemin de la Source - Avenue des Collèges
10 / 38	C.E. le 30.06.1933	Route cantonale n° 780 - Avenue de Lavaux
10 / 42+103	C.E. le 22.07.1952 + 14.09.1994	Chemin de Carvalho - Chemin de Chamblandes
10 / 48a+48b	C.E. le 13.01.1956	Avenue du Général Guisan - Avenue des Désertes - Route de Vevey
10 / 52	C.E. le 18.03.1957	Rue du Nord à la Brèche de Paudex
10 / 55	C.E. le 15.01.1963	Chemin du Rubisalle
10 / 69	C.E. le 12.03.1971	Sentier des Rives du Lac
10 / 100	C.E. le 22.05.1992	Sentier du Lycée
10 / Hameau	C.E. le 17.06.1969	Route d'accès du Hameau à la ferme Cuendet

Monts-de-Pully

Zone urbaine

